

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

Ottawa, le 8 avril, 2024

Une coalition d'avocats canadiens spécialisés dans les droits de l'homme demande au Canada de suspendre les licences existantes et de mettre fin à toutes les échappatoires dans le commerce des armes avec Israël

Canadian Lawyers for International Human Rights (CLAIHR) condamne sans équivoque l'attaque israélienne contre le convoi de World Central Kitchen (WCK) à Gaza le 1er avril, qui a tué sept travailleurs humanitaires. Ces travailleurs, dont Jacob Flickinger, qui possédait la double nationalité américaine et canadienne, ont été tués alors qu'ils tentaient d'apporter une aide alimentaire humanitaire urgente aux Palestiniens confrontés à une famine imminente dans le cadre de l'assaut israélien en cours sur la bande de Gaza.

Six ressortissants étrangers ont été tués lors de l'attaque israélienne contre le convoi d'aide de WCK, ainsi que leur collègue palestinien, Saif Issam Abu Taha. S'il est révélateur que le meurtre de six ressortissants étrangers ait suscité un plus grand tollé international que la mort de 33 000 Palestiniens à Gaza depuis octobre, l'attaque du WCK met néanmoins en évidence l'obligation urgente et non négociable du Canada de cesser immédiatement toutes les ventes d'armes à Israël.

Cette obligation est encore soulignée par la résolution décisive adoptée le 5 avril par le Conseil des droits de l'homme des Nations unies, qui appelle tous les États membres à cesser la vente, le transfert et le détournement d'armes, de munitions et d'autres équipements militaires vers Israël, afin d'empêcher de nouvelles violations du droit humanitaire international et des violations et atteintes aux droits de l'homme. La résolution prend également en compte le « risque plausible » de génocide à Gaza précédemment constaté par la Cour internationale de justice (CIJ).

Le mois dernier, à la suite d'une résolution non contraignante adoptée par la majorité de la Chambre des communes canadienne, la ministre des affaires étrangères Mélanie Joly a annoncé que le Canada n'avait pas approuvé de nouvelles licences d'exportation d'armes vers Israël depuis le 8 janvier et a déclaré que cette « pause » se poursuivrait jusqu'à ce qu'Ottawa puisse s'assurer que les armes soient utilisées dans le respect du droit international.

Une simple pause - et uniquement applicable aux futures licences d'exportation - n'est pas suffisante.

Bien que saluée comme une avancée importante, la promesse de la ministre Joly de mettre en pause les exportations d'armes ne règle pas entièrement la question de la fourniture par le Canada de marchandises et de technologies militaires à Israël, en particulier parce que le

gouvernement canadien s'est seulement engagé à suspendre la délivrance de licences *futures* et n'annule ni ne gèle les licences existantes d'exportation de matériel militaire vers Israël.

La position actuelle du gouvernement ne garantit donc pas que les exportations militaires précédemment autorisées destinées à Israël ne seront pas utilisées pour commettre ou faciliter de nouvelles violations graves du droit humanitaire international et du droit international en matière de droits de la personne, et de nouveaux actes graves de violence contre les femmes et les enfants. Cela crée en réalité une échappatoire dans la position du gouvernement qui fait que les exportations d'armes précédemment autorisées, y compris les marchandises et technologies militaires soi-disant « non létales », ainsi que les transferts de composants d'armes vers Israël via des pays tiers tels que les États-Unis, restent en dehors du champ de son engagement actuel et risquent fort d'être utilisés pour faciliter des atrocités à Gaza.

Le 5 mars 2024, CLAIHR a entamé une procédure judiciaire avec Al-Haq - Law in the Service of Man, Ayman Oweida, Hiba Farah, Hammam Farah et une requérante palestinienne anonyme pour contester le fait que le Canada continue d'exporter des marchandises et des technologies militaires vers Israël.

CLAIHR et ses collègues requérants restent déterminés à supprimer toutes les échappatoires dans le commerce des armes du Canada avec Israël et à veiller à ce que les exportations militaires canadiennes déjà autorisées ne contribuent pas aux violations du droit international commises par Israël à Gaza et en Cisjordanie.

À cette fin, les requérants poursuivront leur action en justice devant la Cour fédérale, en vue d'obtenir une ordonnance contraignante adressée au Canada pour qu'il respecte ses obligations juridiques nationales et internationales en s'assurant que les marchandises et technologies militaires canadiens ne soient pas utilisées pour commettre des violations graves du droit international humanitaire ou du droit international relatif aux droits de l'homme, ou des actes de violence graves à l'encontre des femmes et des enfants.

Pour plus d'informations et pour toute demande de renseignements de la part des médias, veuillez contacter :

Henry Off, membre du conseil d'administration, CLAIHR
info@claihr.ca